

# MANAGERS DE L'ACTION SOCIALE

n° 370 - 18 NOVEMBRE 2021

## POLITIQUE SALARIALE

### « Oubliés du Ségur » : un geste en faveur des professionnels du handicap

Lundi 8 novembre, le Premier ministre a, pour partie, répondu aux revendications pressantes des acteurs du champ handicap (Voir p. 2). Ce jour-là, accompagné de sa secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Jean Castex s'est rendu dans une MAS de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) gérée par la Fondation des Amis de l'Atelier pour annoncer « des mesures d'urgence » de revalorisation salariale des professionnels de ce secteur. Pour enfoncer le clou, Sophie Cluzel a présenté, au Conseil des ministres du 10 novembre, une communication relative au soutien au secteur du handicap.

Le gouvernement a pris « deux décisions concrètes » :

- L'anticipation de la revalorisation de 183 € nets par mois dès ce mois de novembre, et non en janvier 2022 comme prévu initialement. Cette mesure concerne les 64 000 professionnels soignants exerçant dans les ESSMS privés à but non lucratif financés pour tout ou partie par l'assurance-maladie <sup>(1)</sup> ;
- Le financement par l'Etat de cette même revalorisation pour les soignants relevant des foyers et établissements du handicap financés par les départements, soit plus de 20 000 professionnels.

Ces mesures ont été intégrées au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 actuellement en discussion au Parlement.

Par ailleurs, pour tenter de remédier à la pénurie de professionnels, chaque ARS va constituer une « cellule exceptionnelle d'appui ressources humaines », afin de recueillir les besoins de chaque établissement en difficulté et les accompagner dans la recherche de solutions. En parallèle, le réseau des agences de Pôle emploi sera mobilisé pour identifier les viviers de professionnels et proposer des formations courtes qualifiantes que l'Etat financera, comme il l'a fait pour les EHPAD. Pour accompagner cette mobilisation collective, « une campagne de communication sera lancée pour attirer de nouveaux professionnels au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles », a ajouté Jean Castex.

Au-delà, pour renforcer l'attractivité et la reconnaissance de l'ensemble du secteur, le Premier ministre a confirmé la tenue d'une Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, d'ici le 15 janvier 2022 « au plus tard. » Celle-ci devra permettre d'arrêter un calendrier partagé, conciliant des premières avancées rapides et l'engagement d'un travail de fond et dans la durée. « Si chacun fait preuve de responsabilité dans les attributions qui sont les siennes, l'Etat sera prêt à engager des moyens nouveaux pour être au rendez-vous du niveau d'ambition qu'exigent ces professionnels », assure Jean Castex. Enfin, en complément, le gouvernement a confié Denis Piveteau une réflexion plus globale pour accompagner et redonner des perspectives aux professionnels des ESMS, « après l'épreuve de la crise et alors que le secteur mène d'importantes transformations au service des aspirations des personnes handicapées et de leurs familles. »

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 361, du 03-06-21.

## SOMMAIRE

« Oubliés du Ségur » : un geste en faveur des professionnels du handicap .....	p. 1
Attractivité du secteur : les annonces du Premier ministre diversement appréciées .....	p. 2
Contrat d'engagement jeune : les associations une nouvelle fois déçues .....	p. 2
Coup de pouce à la protection juridique des majeurs .....	p. 3
Elections 2022 : 90 propositions pour concilier écologie, social et démocratie .....	p. 4
ESSMS : une seule évaluation tous les 5 ans à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 .....	p. 5
Le CNG fait peau neuve .....	p. 6
Nexem veut instaurer un dialogue social au niveau européen .....	p. 7
Vie des associations .....	p. 7
Managers .....	p. 8

## EN BREF

### • Le passe sanitaire joue les prolongations

La loi du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (J.O. du 11-11-21) proroge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de gestion de la sortie de crise sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. L'usage possible de l'état d'urgence sanitaire est également maintenu jusqu'à l'été 2022.

### • Lutter contre la prostitution des mineurs

A la veille de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre, le gouvernement a lancé, le 15 novembre, le premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs. Objectifs : mieux repérer les enfants victimes de ce fléau, les accompagner dans une reconstruction de leur parcours de vie, mieux réprimer les clients et les proxénètes. Entre 7 000 et 10 000 mineurs sont concernés en France par la prostitution, surtout des jeunes filles de 15 à 17 ans. Doté de 14 millions d'€, ce plan se déploiera dans son intégralité en 2022.

### • Un livret inclusif pour les élèves handicapés

Depuis le 4 octobre, les enseignants de quatre académies pilotes -Normandie, Poitiers, Aix-Marseille, Nantes- peuvent utiliser une application numérique pour renseigner les documents concourant à la scolarisation des élèves handicapés. Ce livret de parcours inclusif est un outil partagé entre enseignants, professionnels des MDPH, élèves et leurs représentants. Son déploiement dans toutes les académies est prévu pour début 2022.

**EN BREF**

• **Les dispositifs d'appui à la coordination s'unifient**

Une ordonnance du 10 novembre (J.O. du 11-11-21) prévoit l'unification, dans un délai de 3 ans, des différents dispositifs d'appui à la coordination. Sont concernés : les réseaux de santé et plateformes territoriales d'appui, les MAIA, les dispositifs PAERPA et, de façon optionnelle sur décision du conseil départemental, les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

• **Une mission sur la médiation sociale**

Le Premier ministre a confié fin octobre au député La République en Marche (LREM) de l'Hérault, Patrick Vignal, une mission temporaire ayant pour objet les dispositifs de médiation sociale.

• **GIP Enfance en danger : la contribution des départements**

Un décret du 12 novembre (J.O. du 14-11-21) fixe le montant de la participation financière des départements au groupement d'intérêt public (GIP) « Enfance en danger » pour 2021. La contribution s'échelonne de 3 000 € pour la Lozère à un peu plus de 100 000 € pour le Nord, seul département à franchir cette barre.

• **Des bureaux embarqués pour les aides à domicile**

D'ici fin 2023, l'ADMR ambitionne d'équiper 56 000 intervenants à domicile de son réseau de nouveaux téléphones portables de dernière génération conçus par l'entreprise française Crosscall. 9 000 premiers salariés nomades ont déjà reçu, dès cet été, ces « véritables bureaux embarqués. » Ces appareils sont ultra-résistants, étanches et dotés d'une très grande autonomie, vante l'ADMR.



Chaque lundi, découvrez les Rendez-vous de la semaine sur le site de la Lettre : [www.managersdelactionsociale.fr](http://www.managersdelactionsociale.fr)

**MÉTIERS**

**Attractivité du secteur : les annonces du Premier ministre diversement appréciées**

Chaque organisation y voit un verre à moitié vide... ou à moitié plein. C'est selon. Les annonces faites par le Premier ministre, le 8 novembre depuis la MAS La Source (Voir p. 1), ne font pas l'unanimité dans le secteur. Celles-ci constituent « une première réponse nécessaire », reconnaît l'Unapei, en regrettant que seuls les personnels soignants soient concernés, alors que l'accompagnement des personnes en situation de handicap ne se résume pas qu'aux soins.

« L'urgence persiste. L'hémorragie des personnels se poursuit inexorablement », alerte l'Unapei. Aussi, via un communiqué du 10 novembre, elle demande à nouveau que « tous » les professionnels médico-sociaux du handicap, sans inégalité de traitement, soient éligibles aux mesures prévues par le « Ségur de la santé ». « A ne pas revaloriser les professionnels du médico-social, on dévalorise les droits fondamentaux des personnes ! », martèle l'Unapei.

Face à l'urgence et au sentiment d'injustice des professionnels du soin et de l'accompagnement, les annonces de Jean Castex « arrivent à point nommé pour redonner l'espoir d'aboutir à une équité de traitement entre secteurs public et privé non lucratif, qui exercent tous deux une mission de service public », saluent la Croix-Rouge française, la Fehap et Nexem. Toutefois, à ce jour, une très grande partie d'entre eux -422 000 salariés, selon les trois organisations- restent toujours écartés et ignorés du champ de la revalorisation, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale, de la formation ou encore de la protection juridique des majeurs.

L'extension de l'accord Laforcade aux soignants sous l'autorité des départements et la mise en œuvre anticipée de la revalorisation salariale au 1<sup>er</sup> novembre sont « de bonnes nouvelles. » Les trois organisations employeurs « mettront tout en œuvre pour appliquer ces décisions le plus rapidement possible », ont-elles promis le 15 novembre. Elles attendent désormais « avec impatience » la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social. La Croix-Rouge française, la Fehap et Nexem souhaitent y prendre toute leur part, travailler à des propositions et solutions pour renforcer l'attractivité des métiers et défendre l'équité pour tous les salariés du sanitaire, du social et médico-social. « Il en va de la responsabilité de tous : gouvernement, départements et partenaires sociaux. Cette conférence doit aboutir à des actions concrètes, mais surtout à leur financement. » Les trois organisations espèrent bien « voir une fin de quinquennat qui redonne aux salariés du secteur associatif toute la reconnaissance qu'ils méritent, tant leur utilité sociale est primordiale pour le vivre ensemble. »

**POLITIQUE SOCIALE**

**Contrat d'engagement jeune : les associations une nouvelle fois déçues**

Rendant visite à la mission locale de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), le Premier ministre a confirmé, le 2 novembre, l'abandon du projet de revenu d'engagement pour les jeunes <sup>(1)</sup>. Pour remplacer cette promesse du président de la République, faite lors de son allocution télévisée du 12 juillet, Jean Castex a présenté un nouveau dispositif en direction des jeunes éloignés de l'emploi, le Contrat d'engagement jeune (CEJ). Au grand dam des associations, qui militent toujours pour l'instauration d'un revenu minimum garanti dès 18 ans (Voir p. 4). A partir de mars 2022, le CEJ se substituera à tous les dispositifs existants, dont la Garantie jeune. « Il proposera un accompagnement intensif et personnalisé, avec un référent unique qui verra le jeune au moins une fois par quinzaine et,

si possible, par semaine. Un parcours centré sur l'activité et fondé sur une logique de droits et de devoirs », explique le Premier ministre. Objectif : permettre de trouver au jeune un emploi ou une solution professionnalisante dans un délai maximum de 12 mois. Chaque jeune signataire d'un contrat devra s'engager (15 à 20 heures minimum par semaine) à suivre une formation qualifiante, une préparation à l'apprentissage ou une mise en situation professionnelle. « Bref du « cousu main » », assure Jean Castex. En contrepartie, le jeune bénéficiera, sous condition de ressources, d'une allocation de 500 € par mois pendant la durée du parcours, pour une durée maximale d'1 an, renouvelable 6 mois dans des cas très particuliers. L'Etat consacrera 550 millions d'€ au CEJ en 2022 pour accompagner au moins 400 000 jeunes en situation d'éloignement durable de l'emploi.

Le jour même, les associations réunies au sein du Collectif Alerte ont dénoncé un « nouveau renoncement du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. » Le CEJ leur apparaît très en-deçà de la « garantie jeune universelle », évoquée à l'origine, et même du revenu d'engagement annoncé par Emmanuel Macron. Si « toute amélioration reste bienvenue pour les jeunes les plus précaires dans le contexte actuel », reconnaît le Collectif, il regrette que ce contrat « s'inscrive toujours dans une logique de dispositif, contraint dans ses moyens et dans la durée, alors que les jeunes les plus éloignés de l'emploi ont besoin de bien plus d'une année pour retrouver le chemin du travail. »

« Passer à une logique de droit ouvert pour tous les jeunes de moins de 26 ans sans emploi ni formation, d'un droit ouvert à un accompagnement, ainsi qu'un droit à l'allocation, aurait été autrement plus ambitieux », estiment les associations. Le Collectif espérait un véritable virage dans les politiques de lutte contre la précarité de la part du gouvernement. Un espoir « une nouvelle fois » déçu.

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 368, du 21-10-21.

## POLITIQUE SOCIALE

### Coup de pouce à la protection juridique des majeurs

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2022, voté en 1<sup>re</sup> lecture à l'Assemblée nationale le 16 novembre avant que le Sénat s'empare du texte à compter de ce jeudi 18 novembre, les députés ont décidé de renforcer les moyens alloués par l'Etat aux mandataires judiciaires. Objectif : améliorer l'attractivité de leur métier et permettre le recrutement d'effectifs supplémentaires. De fait, 8,1 millions d'€ supplémentaires seront engagés, dès l'an prochain, pour ces professionnels qui œuvrent au quotidien à la protection de personnes âgées ou en situation de handicap vulnérables. Ces crédits viendront s'ajouter aux 19,7 millions d'€ déjà prévus dans le PLF 2022. « Cet engagement accru de l'Etat en faveur du recrutement et de l'attractivité des mandataires judiciaires, dès 2022, représente une nouvelle étape qui permettra d'améliorer durablement la protection des personnes vulnérables dans notre pays », se félicite la ministre déléguée chargée de l'Autonomie.

Ce coup de pouce budgétaire va donc permettre d'embaucher 200 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires au sein des services mandataires de la protection juridique des majeurs. Parallèlement, la formation continue des mandataires en exercice deviendra obligatoire. Enfin, une commission nationale des droits et de la protection des adultes vulnérables doit prochainement voir le jour. Grâce à sa représentativité des professionnels, cette instance permettra « de favoriser le dialogue avec les services de l'Etat, pour améliorer encore davantage la qualité du service rendu aux personnes protégées », espère Brigitte Bourguignon.

## LA QUESTION DES LECTEURS

### Autonomie : quel est l'objectif de la mission sur les mobilités actives ?

En raison d'une trop forte sédentarité, encore aggravée par la crise sanitaire, un public important, dont font partie de nombreuses personnes âgées et en situation de handicap, voit son autonomie se réduire très rapidement. En résultent souvent des chutes, aux conséquences graves, avec 12 000 décès chaque année en France et 40 % des personnes âgées hospitalisées ne pouvant pas retourner à leur domicile. Outil de lutte contre la sédentarité, les chutes, mais aussi l'isolement social, les mobilités actives permettent de pratiquer un sport facilement et constituent un fort atout de prévention pour la santé des Français. C'est pourquoi le Premier ministre a confié, fin octobre, au député La République en Marche (LREM) des Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Zulesi, une mission temporaire ayant pour objet « les mobilités actives dans la lutte contre la perte d'autonomie. »

Dans sa lettre de mission, Jean Castex précise que la feuille de route élaborée par le député devra comporter deux axes de développement :

- L'évaluation de l'importance des mobilités actives comme outils de prévention de la perte d'autonomie ;
- La définition des perspectives de développement des mobilités actives auprès d'un public y ayant peu recours, en particulier sur la marche et le vélo.

Les conclusions de la mission sont attendues pour le premier semestre 2022. Les recommandations du rapport serviront, entre autres, à renforcer et affiner la politique de l'autonomie au service des personnes âgées et en situation de handicap, ont annoncé la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, et la secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel.

## Elections présidentielle et législatives 2022 : 90 propositions pour concilier écologie, social et démocratie

Partageant le constat que « le débat public n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques que les Françaises et les Français sont en droit d'attendre à l'occasion d'une élection présidentielle », les 64 organisations du Pacte du pouvoir de vivre <sup>(1)</sup> ont décidé de partir en campagne. "Non pas pour être élu, ni pour soutenir un candidat, mais pour que le débat public tourne enfin autour des sujets qui préoccupent les Français et les Françaises et concernent leur quotidien », expliquent les promoteurs du Pacte. A savoir : la lutte contre le changement climatique, la réduction des inégalités, l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé...

Lancé en mars 2019 par 19 organisations emmenées par la CFTD, le Pacte du pouvoir de vivre comprenait initialement 66 propositions « pour répondre à l'urgence sociale et écologique de notre pays. » Celui présenté le 5 novembre en compte désormais 90.

Dans la perspective des élections présidentielle et législatives de 2022, le Pacte du Pouvoir de vivre a donc construit « une vision commune et partagée de la société de demain. » Son projet entend démontrer « qu'il est possible de concilier écologie, social, économie et démocratie, que nous pouvons investir dans la transition écologique sans laisser personne de côté, qu'une société qui protège et anticipe est possible, qu'un Etat peut relancer son économie sans laisser personne de côté. »

« Les Françaises et les Français méritent mieux qu'une campagne présidentielle qui ne serait qu'une juxtaposition de slogans. Par notre campagne, nous faisons le choix de la complexité. Les défis sont nombreux et c'est la vie de millions de femmes et d'hommes dont on parle. Nous faisons aussi le pari du collectif : ce projet ne vient pas d'en haut, mais s'appuie sur les expertises des militants, bénévoles et salariés des organisations du Pacte du pouvoir de vivre et des membres des 35 groupes locaux qui ont décidé d'agir ensemble », a déclaré, lors de son lancement, Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

Les « 90 propositions pour le pouvoir de vivre » s'articulent autour de 19 axes. Un bon tiers de ces propositions « concrètes et ambitieuses » relève directement du domaine social.

### • Le pouvoir de vivre dignement

- Revaloriser les minima sociaux et établir un minimum garanti d'au moins 50 % du niveau de vie médian.
- Permettre l'autonomie dès 18 ans en instaurant un revenu minimum garanti et l'augmentation des bourses.
- Garantir un droit à l'effectivité des droits en luttant systématiquement contre le non-recours.
- Accueillir dignement les réfugiés et migrants, et garantir les conditions d'une intégration réussie...

### • Le pouvoir de vivre dans un logement confortable économe en énergie

- Apporter une réponse de logement digne et durable à toutes les personnes sans domicile, en faisant monter en puissance la politique du logement d'abord.
- Créer une garantie universelle des loyers pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement et mettre fin aux expulsions locatives...

### • Le pouvoir de se soigner et d'être accompagné

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la santé.
- Garantir un accès à la santé et aux professionnels de santé.
- Garantir l'effectivité du droit à l'accompagnement humain pour les élèves ou étudiants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.
- Bâtir une politique publique du grand âge et de la perte d'autonomie dotée d'un financement pérenne et autonome.
- Garantir l'accès aux soins à l'ensemble des personnes étrangères.
- Mettre en place une conférence nationale des solidarités intergénérationnelles, confiée au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Parmi les autres axes du Pacte, de nombreuses propositions concernent le secteur. Au programme :

- Augmenter la durée du congé paternité à 2 mois pour profiter et s'occuper à deux de l'arrivée de son enfant.
- Assurer une garantie d'emploi contre le chômage de longue durée, mise en œuvre dans les territoires.
- Investir dans les politiques publiques d'éducation populaire.
- Mener une politique éducative territorialisée au service de la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités.
- Renforcer la place de la société civile organisée dans l'élaboration des politiques publiques.
- Mettre en place des processus locaux pour permettre aux jeunes de participer à l'élaboration des politiques de jeunesse.
- Généraliser le service civique.
- Evaluer toute nouvelle loi et politique publique au regard de ses conséquences sur les 10 % les plus démunis.

Jusqu'à l'élection présidentielle, chaque mardi et vendredi, les organisations du Pacte du pouvoir de vivre poseront « les questions qui comptent pour l'avenir des Français et Françaises, celles qui devraient animer le débat public. »

Le Pacte organisera également des réunions publiques, en s'appuyant notamment sur ses 35 groupes locaux, et des meetings « pour mobiliser un plus large public. »

Les 90 propositions du Pacte du pouvoir de vivre sont à consulter sur : [www.managersdelactionsociale.fr](http://www.managersdelactionsociale.fr)

(1) Dont de nombreuses organisations du secteur : APF France handicap, ATD Quart Monde, Fédération des PEP, Fondation Abbé Pierre, Fédération des acteurs de la solidarité, Mutualité Française, Secours catholique, Unipss...

## ESSMS : une seule évaluation tous les 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022

La Haute Autorité de santé (HAS) a tranché. Exit le dispositif complexe et assez peu réaliste concocté par l'Anesm, qui prévoyait une alternance d'évaluations internes et d'évaluations externes sur toute la durée de l'autorisation. A partir de l'année prochaine, les établissements et services sociaux et médico-sociaux ne devront plus réaliser qu'une seule et unique évaluation, à renouveler tous les 5 ans.

Reprenant les missions de l'Anesm, la HAS a entamé, en septembre 2019, les travaux de co-construction pour élaborer le nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Le référentiel d'évaluation, les méthodes d'évaluation et le format du rapport d'évaluation doivent être publiés en janvier 2022. A cette même date, la Haute autorité de santé doit présenter le nouveau cahier des charges d'habilitation des organismes chargés d'évaluer les ESSMS. A partir de sa publication, tous les organismes aujourd'hui habilités devront s'y conformer.

Sans attendre, un décret du 12 novembre (J.O. du 13-11-21) détermine d'ores et déjà le rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Pris pour l'application de l'article 75 de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, ce court décret comprenant trois articles vient modifier le Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Ainsi, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 du CASF <sup>(1)</sup> devront dorénavant transmettre, tous les 5 ans, les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ou les autorités ayant délivré l'autorisation. Pour ceux ayant conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), cette programmation est établie conformément aux calendriers d'évaluations prévus dans les contrats.

L'article 2 du décret définit le rythme quinquennal privilégié par la HAS. Concrètement, la première programmation pluriannuelle des évaluations sera établie, au plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Celle-ci fixera le rythme des évaluations pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2027. Toutefois, selon un régime transitoire, les établissements et services dont l'autorisation a été délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2008, et qui n'auront pas transmis leur seconde évaluation externe à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, devront adresser les résultats de celle-ci aux autorités compétentes entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 30 juin 2023.

La Haute Autorité de santé met actuellement la dernière main au référentiel d'évaluation, qui a déjà fait l'objet de plusieurs expérimentations sur le terrain. Pierre angulaire du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS, il devrait être prêt avant la fin de l'année. En revanche, la HAS n'a toujours pas finalisé les travaux sur le cahier des charges d'habilitation des organismes qui seront autorisés à procéder aux évaluations.

(1) Cet article établit la liste des 16 catégories d'ESSMS. Figurent par eux : les établissements et services accueillant des personnes âgées, ceux accueillant des personnes handicapées, les établissements et services prenant en charge des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans...

**Référence : Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (J.O. du 13-11-21).**

### • 46<sup>e</sup> Congrès de la FEHAP 24 et 25 novembre, à Nancy

La Fehap consacre son 46<sup>e</sup> congrès au thème : « L'énergie solidaire pour demain ». Au programme : crise sanitaire : quand la solidarité entre professionnels prend tout son sens ; besoins et souhaits des personnes âgées ; les parcours de vie des personnes en situation de handicap ; les enjeux de la transformation de l'offre médico-sociale...

**Contact : 01 53 98 95 00**

**E-mail : maryse.dewever@fehapa.fr**

### • Web congrès de l'UNAPEI 25 novembre

L'Unapei consacre son web congrès 2021 en ligne au thème « Tous acteurs de la transition inclusive ». Au programme : Les acteurs du service publics, moteurs de citoyenneté ; L'information et la communication, facteurs d'inclusion...

**Contact : 01 44 85 50 50**

**E-mail : evenements@unapei.org**

### • Les directeurs à l'œuvre 2 et 3 décembre, à Paris

L'Andesi organise la 3<sup>e</sup> édition de son événement « Les directeurs à l'œuvre ». Thème : « Société bouleversée, secteur mis à l'épreuve. Penser une dirigeance et un management de l'inédit ? ». Au programme : Pour une articulation coordonnée des niveaux politique, stratégique et technico-clinique ; Pôles, plateformes, désinstitutionnalisation... Diriger les nouvelles organisations ; L'émergence de la participation des personnes...

**Contact : 01 46 71 71 71**

**E-mail : info@andesi.asso.fr**

### • 34<sup>e</sup> Congrès de l'UNIOPSS 13 et 14 janvier 2022, à Rennes

Le 34<sup>e</sup> Congrès de l'Uniopss est dédié au thème : « Aujourd'hui, les associations construisent demain... Parlons-en ! ». Fil rouge de l'événement : « la promotion des associations comme actrices de la construction d'un projet de société pour l'après crises ».

**Contact : 01 53 36 35 00**

**E-mail : congres@uniopss.asso.fr**

## FORMATION

### • Concevoir des tableaux de bord

L'Uriopss Ile-de-France propose, le 2 décembre à Paris, une formation sur le thème : « Concevoir des tableaux de bord et indicateurs adaptés à son activité dans le secteur social et médico-social ». « Une démarche de pilotage devenue nécessaire dans le secteur », estime l'Union régionale.

Tél. : 01 44 93 27 02

E-mail : [g.dezoret@uriopss-idf.fr](mailto:g.dezoret@uriopss-idf.fr)

### • Faire des réseaux sociaux une opportunité

La Fnadepa organise, le 14 décembre en visioconférence, une formation intitulée : « Faire des réseaux sociaux une opportunité pour votre établissement ». Au programme : le fonctionnement des réseaux sociaux, opportunités et menaces ; travailler sa marque employeur ; valoriser ses actions ; entretenir les relations avec votre réseau institutionnel.

Tél. : 01 49 71 55 37

E-mail : [p.cuxac@fnadepa.com](mailto:p.cuxac@fnadepa.com)

### • Négocier un accord d'entreprise

Le Centre de formation de Nexem propose, le 14 décembre en visioconférence, une session pour « Négocier un accord d'entreprise ». Au programme : les enjeux stratégiques, l'organisation et la conduite de la négociation, les règles de négociation et de conclusion d'un accord collectif...

Tél. : 01 55 45 33 02

E-mail : [formation@nexem.fr](mailto:formation@nexem.fr)

### • Appréhender l'environnement du secteur

L'Uriopss Pays de la Loire organise, le 16 décembre à Nantes, une formation dédiée au thème : « Appréhender l'environnement du secteur médico-social - Institutions et parcours de la personne âgée et de la personne handicapée ». Au programme : la construction législative du panorama institutionnel, la pluralité des acteurs, l'émergence de nouveaux modes d'accompagnements.

Tél. : 02 51 84 50 10

E-mail : [secretariat.dir@uriopss-pdl.fr](mailto:secretariat.dir@uriopss-pdl.fr)

## MÉTIERS

### Le CNG fait peau neuve

« Des compétences, des communautés, des carrières ». C'est la nouvelle signature du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG), dévoilée début octobre. Celle-ci « formalise notre attention envers les femmes et les hommes investis pour assurer le présent et l'avenir de l'hôpital public, comme des établissements sociaux et médico-sociaux, et notre volonté de leur offrir un soutien plein et entier tout au long de leur parcours professionnel », explique l'établissement public administratif qui assure la gestion statutaire et le développement des ressources humaines des plus de 63 000 praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière (FPH) des secteurs sanitaire, social et médico-social. « Nous sommes décidés à faire du CNG un centre des ressources humaines, mais aussi un centre national d'appui, d'accompagnement et d'expertise, animé par la volonté de guider les professionnels vers la réussite de leur carrière », assure sa directrice générale, Eve Parier.

Forte d'un logo new look, cette identité visuelle revisitée accompagne le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) du CNG pour la période 2021-2025. Fruit d'une démarche largement participative qui aura duré un peu plus d'un an, celui-ci a été approuvé lors du conseil d'administration du CNG le 2 juillet, avant d'être rendu public fin septembre.

Et, à nouveau COP, nouveau cap, affirme le Centre national de gestion. « Cette feuille de route trace un chemin ambitieux, en phase avec notre résolution affirmée d'être davantage à l'écoute des professionnels en première ligne, comme de nos partenaires privilégiés », soutient-il. De fait, le CNG veut « s'émanciper d'un rôle de pure gestion administrative pour devenir, non seulement le pilote d'une politique RH fondée sur la proximité avec un soutien renforcé tout au long de la carrière des professionnels gérés, mais aussi en agissant en prévention des conflits. »

Ce quatrième COP s'articule autour de quatre axes stratégiques et de 12 objectifs opérationnels. Au programme :

- Axe 1 : Proposer une démarche de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences en appui à la stratégie et au pilotage des ressources humaines ;
- Axe 2 : Dynamiser les parcours et contribuer à la qualité de vie au travail des professionnels ;
- Axe 3 : Accroître la visibilité du CNG auprès des professionnels et de ses partenaires ;
- Axe 4 : Opérer la transformation numérique du CNG et conforter sa performance interne.

Le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 fera l'objet d'une évaluation annuelle et trouvera sa déclinaison, à compter de 2021, dans un programme de travail annuel.

Enfin, le CNG a lancé, mercredi 13 octobre, sa première campagne de promotion des métiers de directeur de la fonction publique hospitalière. Avec pour slogan : « Mon choix, mon engagement : directeur en établissement public de santé ! ». « Directeurs d'hôpital, Directeurs des soins et Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, notre objectif commun est de combattre les idées reçues et d'attirer de nouveaux talents », annonce le Centre national de gestion. Cette campagne met en avant des témoignages de professionnels sous de multiples formats- vidéo, podcast, écrits-, « et cela, afin de mettre un visage sur ces professionnels. »

Pour découvrir la campagne, rendez-vous sur : [www.accompagner-cng.fr](http://www.accompagner-cng.fr)

**DIALOGUE SOCIAL**

**Nexem veut instaurer un dialogue social au niveau européen**

La Fédération européenne des employeurs sociaux, dont Nexem est membre fondateur, et la Fédération syndicale européenne des services publics ont saisi conjointement la Commission européenne pour créer un Comité européen de dialogue social sectoriel pour les services sociaux. Leur demande sera examinée début 2022. Un dialogue social reconnu contribuera à relever les défis que connaît le secteur, comme la pénurie de main-d'œuvre, alors que les besoins d'accompagnement liés à la transformation de l'offre sont de plus en plus importants, soutient Nexem.

Sans attendre la réponse de la Commission européenne, les deux organisations collaborent déjà, notamment dans le cadre du projet Foresee, sur les conséquences de la crise sanitaire sur les services sociaux, le renforcement des capacités de dialogue social en Europe et le partage des pratiques visant à renforcer l'attractivité du secteur. Si la Commission entérine la création d'un comité de dialogue social pour le secteur, les partenaires sociaux européens travailleront autour de quatre thèmes principaux :

- Le recrutement et la fidélisation du personnel ;
- Les conditions de travail ;
- Les marchés publics ;
- Le renforcement des capacités des partenaires sociaux dans les pays où le dialogue social est peu développé.

**VIE DES ASSOCIATIONS**

• L'IRTS de Montpellier accueille, le 23 novembre, le colloque Uriopss Occitanie-Coord'Age dédié au thème : « Le lien social en EHPAD : profitons de l'élan ! ». Au programme : Les recommandations : entre vide juridique et responsabilité des professionnels en EHPAD ; Le lien social à l'épreuve du Covid ; Covid et vie sociale en maison de retraite...

**Renseignements : URIOPSS Occitanie. Tél. : 04 67 52 51 29.**

**E-mail : contact@uriopss-occitanie.fr**

• La Croix-Rouge française, l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve et la Mutualité Française organisent, le 23 novembre à Paris, un colloque national intitulé : « Enjeux et perspectives de l'expérimentation « dispositif renforcé à domicile » ». Lancée en septembre 2020, celle-ci propose une offre repensée pour permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester vivre chez elles dans un environnement sécurisé.

**Renseignements : Croix-Rouge française. Tél. : 01 44 43 11 00.**

**E-mail : elodie.bourdillel@croix-rouge.fr**

• En collaboration avec l'Uriopss Grand Est et l'Espace de réflexion éthique Grand Est (EREGE), la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de l'ARS Grand Est invite à une conférence-débat grand public intitulée : « Directives anticipées, parlons-en ! Pourquoi et comment les rédiger ? ». Deux soirées sont programmées : le 29 novembre à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), le 14 décembre à Châlons-en-Champagne (Marne).

**Renseignements : URIOPSS Grand Est. Tél. : 03 88 75 06 34.**

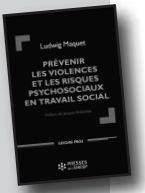
**E-mail : secretariat@uriopss-grandest.fr**

• La Fisaf consacre son 40<sup>e</sup> congrès scientifique, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre à Paris, au thème : « Inclusion, innovation et transformation : évolution des pratiques et des représentations. Quels impacts et quelles perspectives à la suite de la crise sanitaire ? Les apports de la recherche appliquée ».

**Renseignements : FISAF. Tél. : 05 57 77 48 30. E-mail : d.narcam@fisaf.asso.fr**

**BIBLIOTHÈQUE DU MANAGER**

**Prévenir les violences et les risques psychosociaux en travail social**



L'auteur met en rapport la ou les violences à l'intérieur des institutions et les risques psychosociaux (RPS), sujet aujourd'hui devenu central dans le monde du travail, en particulier dans le travail social. Souffrance au travail, épuisement professionnel, modes de management, les RPS sont rarement conceptualisés et recouvrent des réalités et des dimensions complexes, plurielles, qui justifient une approche multidimensionnelle. « La mise en perspective entre violences et risques psychosociaux donne un éclairage sur ces phénomènes et permet de trouver des outils pour se saisir de ces situations et, surtout, les prévenir », explique l'éditeur.

**Ludwig Maquet, Presses de l'EHESP, Collection Politiques et interventions sociales, 168 p., octobre 2021, 20 €**

**Minima sociaux et prestations sociales**



La DREES publie l'édition 2021 de son ouvrage annuel qui offre un panorama complet des différents dispositifs permettant d'assurer la redistribution en faveur des ménages les plus modestes. Cette nouvelle édition propose, notamment, des études sur les contraintes budgétaires et matérielles, les conditions de logement, l'isolement social, l'emploi, l'accompagnement et l'insertion, les revenus, la santé et les trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. L'ouvrage analyse, également, les effets des prestations sociales et des impôts directs sur la réduction de la pauvreté.

**Sous la direction de Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain, coordonné par Mathieu Calvo, Collection Panoramas de la DREES-social, septembre 2021, 318 p. www.drees.solidarites-sante.gouv.fr**

**MANAGERS**

■ **Emmanuelle Delhomme** a été promue, en octobre, directrice générale adjointe chargée du Pôle des solidarités départementales du conseil départemental de l'Yonne. Elle succède à Guillaume Marion, dont elle était l'adjointe depuis juin 2019.

■ **Sylvie Boué**, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, a été nommée, le 13 septembre, directrice de la Délégation départementale de la Corrèze de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine. Auparavant directrice adjointe responsable du service santé environnementale et santé publique de la Délégation départementale du département voisin de la Dordogne, depuis avril 2018, elle succède à Sophie Girard.

■ **David Maugé** est, depuis septembre, le nouveau directeur général du groupe associatif Edenis, à Toulouse, gestionnaire de 19 EHPAD, d'une résidence autonomie et d'une résidence services seniors en Occitanie. De novembre 2016 à février 2020, il

avait déjà été directeur administratif et financier d'Edenis, avant de rejoindre le groupe Coop Atlantique.

■ **Sylvie Bonnet**, inspectrice générale de santé publique vétérinaire de classe normale, a été nommée, ce lundi 15 novembre, directrice de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Haute-Loire. Elle était jusqu'alors directrice adjointe de la DDETSPP des Ardennes.

■ **Anne-Claire Mondon-Demay** a été officiellement nommée, le 10 novembre, directrice départementale de l'Aisne de l'ARS Hauts-de-France, après avoir assuré l'intérim du poste pendant 5 mois. Titulaire d'un master de management et conseil en organisation, elle a débuté sa carrière comme attachée de direction à l'EPSM de l'Aisne. Anne-Claire Mondon-Demay a ensuite intégré les rangs de l'ADMR, avant de rejoindre, en 2014, l'ARS Picardie.

■ **Jean-Luc Izard**, administrateur général, a été nommé, le 29 octobre, expert de haut niveau, chargé d'exercer les fonctions de conseiller sur les questions relatives à l'action territoriale des organismes de sécurité sociale auprès du directeur de la Direction de la sécurité sociale (DSS) à l'administration centrale des ministères sociaux.

■ **Omar Didi** a été nommé, le 8 novembre, président du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes. Il succède à Elsa Bouneau.



Davantage de nominations sur : [www.managersdelactionsociale.fr](http://www.managersdelactionsociale.fr)

**BULLETIN D'ABONNEMENT**



A compléter et renvoyer à : La Lettre des Managers de l'Action sociale  
Service Abonnements - Imprimerie du Moniteur -  
Route de Cormeilles - 27230 Piencourt  
Tél. : 02 32 46 16 90 - Fax : 02 32 46 99 65

- OUI**, je souhaite m'abonner à **La Lettre des Managers de l'Action sociale**, pour un an, au prix de **235 € (241,17 € pour les DOM-TOM)** au lieu de **330 €** (prix de vente au numéro). Je recevrai 22 numéros en bénéficiant d'une remise de près de 30 %.
- Pack Top Managers : 500 €** pour 4 abonnements  
(1 version imprimée + 3 versions numérisées, soit **125 €** par abonnement annuel).
- Pack Team Managers : 1000 €** pour 11 abonnements  
(1 version imprimée + 10 versions numérisées, soit **90,90 €** par abonnement annuel).
- Abonnement supplémentaire à la version numérisé : **150 €**

- Ci-joint mon règlement par :
- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **La Lettre des Managers de l'Action Sociale**
- Mandat administratif ou virement bancaire
- Je souhaite une facture justificative

Mme,  Mlle,  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme employeur : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Pour les Packs, envoyez vos E-mail à : [managersdelactionsociale@cegetel.net](mailto:managersdelactionsociale@cegetel.net)

Cachet / Signature

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

La Lettre des Managers de l'Action sociale est une publication bimensuelle éditée par Action Sociale Publications - SARL au capital de 8 000 € - 7, Avenue du Maréchal Juin - 78420 Carrières-sur-Seine - Tél. : 01 61 04 93 40 - Directeur de la publication : Jean-Yves Guéguen - Conception graphique et maquette : Studio2a, Alain Alvarez, studio2a@wanadoo.fr - Commission paritaire : 0407 1 86320 - ISSN 1772-7251 - Impression : Imprimerie du Moniteur, route de Cormeilles, 27230 Piencourt  
Abonnement annuel (22 numéros) : 235 € (tarif DOM-TOM : 241,17 € port compris) - Vente au numéro : 15 € - Tarif applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.  
Encart jetable suivant les éditions.